COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2023

Présents : Edouard Meunier, Raymond Combaz, Guillaume Bedhet, Carole Fontaine, Karine Bouvier-Bangillon, , Sylvie Duc, Didier Maccarinelli, Juliette Derimay, Jean-Louis Joly, Stéphanie Mansord

Président :Edouard Meunier

Excusés : Romain de Saint Jores représenté par Jean-Louis Joly, Elisabeth Bordet représentée par Edouard Meunier, Jacqueline Bieth, Nicolas Albrieux

Secrétaire : Carole Fontaine

En début de séance, Cyril Suet, responsable de la boulangerie des Croës, vient présenter son entreprise, ainsi que le projet d'implantation du commerce au centre du village. Il envisage un commerce « multiservices » et insiste sur un commerce « lieu de vie ». les plans d'aménagements prévoient un espace convivial autour d'un rayon boulangerie où beaucoup de produits seront cuits sur place, un rayon boucherie avec de la viande abattue et maturée à Marcot (Beaufort), une partie épicerie avec une large place aux produits régionaux. Il envisage un commerce ouvert 7 jours sur sept, et 12 heures par jour, et servant de lieu de dépôt de colis. Le conseil apprécie cette présentation et le souci de services à la population.

Le PV du conseil du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Informations générales

Edouard Meunier rend compte de la réunion tenue le 25 janvier dernier à Hauteluce entre des représentants des 4 communes du Beaufortain. Les points abordés ont été le devenir de la ressourcerie, la promotion de la marque Beaufortain, la voie verte, la compétence petite enfance, et l'eau et l'assainissement. Sur ce dernier point, les communes regrettent le manque d'investissements réalisés sur leur territoire par rapport aux programmes initiaux. Pour Queige, la réalisation de l'assainissement collectif à Bonnecine, le captage de la source du Vargne et la desserte d'une trentaine d'habitats à Outrechenais, le maillage de la source de Bron avec le réseau principal ne sont toujours pas programmés, alors que le stade de l'urgence est dépassé. Une rencontre prochaine avec les responsables d'Arlysère permettra de faire le points sur ce sujet.

Point sur les dossiers en cours

PLU : De nouvelles rencontres ont eu lieu avec la DDT, en vue de la poursuite de la procédure de révision du PLU. La consultation des personnes publiques associées va pouvoir reprendre avec une nouvelle rédaction des modifications, que le conseil approuve à l'unanimité. Viendra ensuite le temps de l'enquête publique, puis le rapport du commissaire-enquêteur, et la phase d'adoption définitive.
Champ Marmot : une rencontre a eu lieu avec un promoteur local qui permet d'apporter de nouvelles possibilités sur l'aménagement de cette parcelle.
Résidence Agathine : le dossier de permis de construire sera déposé dans les prochains jours. Il porte sur la création d'une microcrèche de 150 m² au niveau zéro, et la réalisation de 12 logements sur les 3 niveaux au-dessus. Afin de faire face aux éventuels surcoûts liés à la situation du terrain, la

commune s'est engagée à prendre en charge le coût supplémentaire lié au dévoiement des réseaux (eaux pluviales, eaux usées, Enedis) si ceux -ci dépassaient 25 000 euros.
Place du village : la commune prend à sa charge les travaux concernant tout ce qui devient immeuble par destination (menuiseries extérieures et vitrerie, isolations sols, chauffage au sol et carrelage), les agencements intérieurs étant à charge du gérant. Il appartiendra à la commune d'acquérir la licence.
Bâtiment Tivoly : l'entreprise Sud-Est-Appâts a quitté définitivement les lieux au 31 décembre comme prévu. Divers contacts sont en cours avec des investisseurs potentiels, intéressés par ce bâtiment de 1 600 m² couverts, sur un terrain de 6 500 m², bien placés dans une zone facile d'accès, bien visible de la RD 925, et seulement 10 mn d'Albertville. Le devenir de ce bâtiment sera sans doute à déterminer dans le courant de cette année 2023, et le conseil prendra en compte les critères suivants : nature des activités projetées avec une préférence pour celles valorisant le territoire, création d'emplois, absence de nuisances.

Décisions modificatives de crédits budget 2022

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative N° 4 portant sur 38 000 euros de dépenses supplémentaires (factures arrivées début janvier portant sur l'année 2022), financées par une reprise d'une somme de 38000 provisionnés au printemps sur l'opération camping dans l'attente de l'ouverture du budget annexe.

Délibération spécial 25% d'investissement budget 2023

Le conseil adopte à l'unanimité la possibilité d'engager 25 % des dépenses 2022 pour faire face aux dépenses du 1er trimestre 2023.

Subventions aux associations supra-communales

Le conseil adopte à l'unanimité les propositions de la commission intercommunale présentées par Sylvie Duc. La subvention globale représente une somme de 34 800 euros (reversées aux communes par Arlysère dans le cadre des attributions de compensation), la part de la commune de Queige est de 6612 euros qu'il convient d'inscrire aux dépenses du budget 2023. Il est précisé que les représentants des associations faisant partie de la commission intercommunale n'avaient pas pris part au vote.

Convention plan développement lecture

Juliette Derimay présente la convention socle entre le conseil Savoie Mont-Blanc et les communes, et les bibliothèques et le développement de la lecture publique. Cette convention reconduit les conditions antérieures et est adoptée à l'unanimité.

Création budget lotissement « Champ Marmot »

La création d'un budget annexe « Champ Marmot » est adoptée à l'unanimité. Comme les budgets adoptés précédemment (Lotissement « le Bonnet » et « Le Barchat »), l'objectif est d'isoler financièrement ces opérations en recherchant leur équilibre financier.

Questions diverses

Bulletin Le Queigerain 2023 : il est en cours de finition et sera distribué par les conseillers dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans le courant du mois de février.
Création poste pour poteaux incendie : Après un exposé de Didier Maccarinelli, correspondant incendie, et rappelant l'obligation pour les communes de veiller au bon fonctionnement des poteaux incendie (environ 140 sur la commune), il est décidé de créer un poste de contractuel pour un mois afin d'effectuer ce travail. Il sera également dressé un inventaire de l'état des armoires à incendie, dont la plupart sont hors service actuellement.
Ecole : Devant les prévisions d'effectif à la rentrée de septembre 2023, en forte baisse car seulement 70 élèves, l'Education Nationale a averti la commune de son intention de fermer la 4 ème classe qui venait d'être ouverte. Le conseil regrette cette décision, qui ne sera que temporaire devant les perspectives d'évolution de l'effectif après 2024. Par ailleurs, afin d'accompagner le projet de sortie scolaire de fin d'année dans le parc des Bauges (sur le thème de l'astronomie), le conseil décide de

prendre en charge un montant de 6 000 euros (identique à celui des parents d'élèves), afin de réduire le reste à charge pour les familles.

Queige Lac : Carole Fontaine informe le conseil d'une prochaine réunion programmée le 6 février dans le but de relancer cette association, en sommeil depuis 20 ans, afin qu'elle prenne en charge entre autres les animations relatives à l'aire de loisirs (marché de producteurs, fête de la pomme, évènement divers)…

Fête des Agathines : elle aura lieu le dimanche 5 février, avec notamment un repas à la salle des fêtes organisé par l'association les Rhododendrons. La municipalité offrira l'apéritif.

Sortie conseil : une sortie est programmée le 31 mars prochain, avec visite du bâtiment Tivoly, rencontre de la MDT d'Albertville, et visite de l'exposition Tremplin 92 à la halle Olympique.

Prochaine réunion fixée au mardi 28 mars à 19 h 30.

Séance levée à 22h30

En mairie, le 15/02/2023

Le Maire, Edouard Meunier

MAIRIE de QUEIGE (Savoie)